



République Française
Département de la Haute-Saône
Commune de VALLEROIS-LORIOZ

Procès-verbal

Conseil Municipal du mars 27/02/2025 à 18h15

Ville de VALLEROIS LORIOZ

Date de convocation : le 20/02/2025

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : **10**

en présence : **6**

votants : **8**

Absent : **2**

L'an 2025, le 27 février à 18h15,

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de **Monsieur SILVAIN Christian, le Maire.**

Étaient présents votants : **M. SILVAIN** Christian - **M. MATHIEU** Jérôme - **Mme DERIOT** Catherine - **M. GUILLAUME** Frédéric - **Mme BELUCHE** Florine - **Mme BEVILLARD** Catherine

Étaient absents excusés : **M. FIGARD** Cédric - **M. GEHANT** Gilles pouvoir à **M. SILVAIN** Christian - **Mme EL BANANI** Jamila pouvoir à **M. GUILLAUME** Frédéric

Était absent non excusé : **M. CHOPARD** André

Secrétaire de séance : **Mme BELUCHE** Florine

Le quorum est donc : **Atteint**

Mode de scrutin : **Ordinaire à main levées**

Délibération n° 27022025D001 : Reconduction des cartes avantages jeunes pour l'année 2025 / 2026

Le conseil Municipal, légalement convoqué, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, s'est réuni à la **mairie de VALLEROIS-LORIOZ** en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian SILVAIN** le Maire :

Objet : cartes avantages Jeunes 2025 - 2026

M. le maire rappelle que chaque année la commune offre aux jeunes Lorivaliens la Carte Avantages Jeunes.

Cette année encore cette action est reconduite.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées donne son accord :

- **DECIDE** de reconduire l'attribution de la Carte Avantages Jeunes pour les enfants de la commune à partir de 10 ans et jusqu' à 18 ans.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Vote : 8

Abstention : 0

Pour : 8

Contre : 0

Teneur des discussions lors de la séance :

Précisions concernant les conditions d'attribution : enfants nés entre 2007 et 2015.

Délibération n° 27022025D002 : Vote des subventions pour l'année 2025

Le conseil Municipal, légalement convoqué, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, s'est réuni à la **mairie de VALLEROIS-LORIOZ** en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian SILVAIN** le Maire :

OBJET : attribution des subventions 2025

Le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées donne son accord :

- **ACCORDE** les subventions suivantes à ces organismes :
- APPEV : 200 €
- Espoir Bénin : 200 €
- Pôle éducatif de VELLEFAUX : 480 € participation à la classe de mer

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Vote : 8

Abstention : 3

Pour : 5

Contre : 0

Teneur des discussions lors de la séance :

Le projet de classe de mer organisé par le pôle éducatif de Vellefaux concerne 13 élèves de la commune qui souhaite participer à hauteur de 30 euros par élève Lorivalien.

Délibération n° 27022025D003 : Diminution de la part variable de la redevance assainissement

Le conseil Municipal, légalement convoqué, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, s'est réuni **à la mairie de VALLEROIS-LORIOZ** en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian SILVAIN** le Maire :

OBJET : Diminution de la part variable de la redevance assainissement

M. le maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des réunions de la commission finances en prévision du vote du budget 2025, il a été décidé qu'une baisse de la part variable de la redevance assainissement, peut-être envisagée.

Cette diminution est permise par le contrôle rigoureux des dépenses et des recettes plus élevées que prévus

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées donne son accord :

- **DÉCIDE** : de ne pas voter cette délibération, de l'ajourner et de la reporter à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal. Le sujet sera discuté avec M. DUMEZ, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du SGC de Gray lors de la réunion de préparation des budgets le 18/03/2025.

Part fixe (abonnement) reste inchangée : 82.40 euros annuel

Montant par m3 d'eau consommée : 2.00 € euros

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Vote : Aucun

Abstention :

Pour :

Contre :

Teneur des discussions lors de la séance :

Sujet à discuter avec le CDL avant toute décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 - Élections municipales 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026. Mr le maire a invité les membres du conseil à réfléchir à la suite que chacun souhaitera donner à son mandat.

2 - Devis neimann

Mr le maire a présenté plusieurs concernant le remplacement du neiman devant être opéré sur le véhicule communal.

3 - Travaux rue Nouelet

La réfection de la chaussée de la rue Nouelet est en projet, plusieurs devis sont à l'étude pour figer le contenu de la réalisation.

4 - Changement de prestataire pour l'entretien des stations d'assainissement (délibération à prendre par la suite)

Un changement de prestataire pour l'entretien des stations d'assainissement est à l'étude, toujours dans un souci d'économie à niveau de prestations à minima équivalent.

5 - Devis salle communale changement chauffage

Le remplacement du mode de chauffage de la salle communal est à l'étude, pour privilégier un système à énergie renouvelable (type PAC).

6 - Vote des taxes locales 2025

7 – Apostille

8 – Fin du bail de la GAEC GIRARDEY

9 - Travaux Sylvicoles ONF

10 – Convention avec le CDG70 pour adhérer au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi (désignation d'un assitant de prévention)

La séance étant levée à : 20h30